

EN BREF

Des écoutes de la NSA au Mediator ou à Luxleaks, les lanceurs d'alerte, en révélant les failles de nos Etats, de nos économies ou de nos systèmes sanitaires, ont non seulement permis de renforcer la démocratie mais aussi de sauver des vies. Parce qu'ils agissent dans notre intérêt à tous, il est indispensable de les protéger des représailles dont ils sont encore trop souvent les cibles (licenciement abusif, diffamation, harcèlement, discrimination...). Il est urgent d'accorder une véritable protection aux lanceurs d'alerte en France, en renforçant la législation actuelle incomplète et fragmentée. Protéger les lanceurs d'alerte aujourd'hui, c'est prévenir les tragédies de demain. C'est aussi doter la France d'une arme supplémentaire dans la lutte contre la corruption.

LANCEURS D'ALERTE : DE QUOI PARLE-T-ON ?

- Un **SALARIE** ou toute personne dans le contexte de sa relation de travail
- Qui **SIGNALE UN FAIT ILLÉGAL, ILLICITE OU DANGEREUX, TOUCHANT A L'INTERET GENERAL**
- Aux **PERSONNES OU INSTANCES AYANT LE POUVOIR D'Y METTRE FIN** : supérieur hiérarchique, représentants du personnels ou partenaires sociaux, association ou organisme spécialisé, police, justice ou presse.

⊘ *Ne pas confondre avec un informateur ou un délateur qui agissent pour obtenir une récompense financière ou un avantage personnel. **La motivation du lanceur d'alerte est désintéressée.***

POURQUOI C'EST IMPORTANT ?

Dans la pratique, **les lanceurs l'alerte s'exposent à des représailles** qui peuvent prendre des formes multiples (licenciement abusif, diffamation, mise au placard, sanctions disciplinaires etc.). L'actualité est riche en exemples qui illustrent ce constat : UBS, Luxleaks, Mediator, Conseil général des Hauts-de-Seine, prothèses PIP, viande de cheval, Volkswagen. Le plus souvent, **les salariés sont démunis face à l'alerte**, faute d'une législation, de procédures et d'interlocuteurs connus. Ainsi selon notre [sondage](#) de novembre 2015, ceux qui garderaient le silence face à des actes de corruption, le feraient pas peur des représailles (39%) ou parce qu'ils pensent qu'aucune suite ne sera donnée à leur alerte (40%). De plus une large majorité des salariés français ne savent pas à qui s'adresser pour mettre fin à de telles pratiques.

UNE PROTECTION INSUFFISANTE

Avec 6 dispositions disparates, éparpillées dans 6 lois sectorielles (corruption, sécurité sanitaire du médicament, santé ou environnement, crime et délit, renseignement), la France n'accorde aux lanceurs d'alerte qu'une **protection partielle et insuffisante. Pas de définition globale du lanceur d'alerte, pas de protection ni de réparation suffisantes ou de sanctions pénales contre les auteurs de représailles, et encore moins d'agence dédiée pour recueillir et traiter les nombreux signalements.** Déjà 12 pays dans le monde, parmi lesquels le Royaume Uni, le Japon, l'Irlande ou la Serbie, ont adopté une loi unique, seul dispositif véritablement efficace pour protéger les lanceurs d'alerte. Il est temps pour la France de rejoindre ces pays pionniers afin de se donner les moyens de lutter efficacement contre la corruption.

NOS PROPOSITIONS

- Une **loi unique**, avec procédures et canaux sécurisés, **pour tous les lanceurs d'alerte**
- Une **Agence nationale indépendante** en charge de recueillir et de traiter les alertes, et d'apporter une aide juridique et financière aux lanceurs d'alerte
- Garantir la **confidentialité** et si nécessaire l'**anonymat** du lanceur d'alerte
- Des **sanctions pénales pour les auteurs de représailles**



PASSEZ A L'ACTION

- 1) Veillons à ce qu'une meilleure protection des lanceurs d'alerte soit adoptée, grâce à la [PPL Yann Galut](#) et au projet de loi sur la transparence économique, avec toutes les garanties nécessaires à son efficacité.
- 2) Consultez notre [Guide pratique du lanceur d'alerte](#) et les [Principes directeurs pour une bonne législation](#)
- 3) Faites un don pour aider le [Centre d'action citoyenne de Transparency France](#) à accompagner les témoins et victimes de la corruption.